

**Délibération**  
**Délégation du Trésorier au Trésorier Adjoint**

L'Assemblée Générale de la CCI Charente-Maritime, régulièrement réunie en séance d'installation au siège de l'établissement, le 25 novembre 2021, sous la Présidence de Thierry HAUTIER  
Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

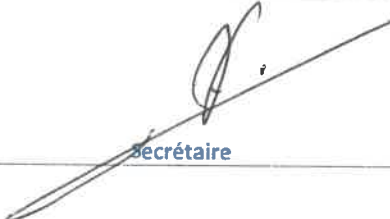

**Vu** l'article 2.3.3 du Règlement Intérieur provisoire de la CCI prévoit que le Trésorier peut déléguer sa signature à d'autres membre élus ou agents de la chambre dans les mêmes conditions que le Président. Ces délégations respectent le principe de séparation entre ordonnateur (Président) et payeur (Trésorier).

**Propose** la délégation de signature du Trésorier au profit du Trésorier Adjoint, effective durant la durée de la mandature.

Cette délégation s'appliquera en cas d'empêchement du Trésorier. Elle couvre toutes les opérations et actions placées sous la responsabilité du Trésorier de la CCI. Elle n'est pas limitée en montant.

**L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer :**

| CCI Charente-Maritime   |    |
|---|----|
| DELIBERATION soumise à l'Assemblée Générale d'installation, réunie le 25 novembre 2021, à Rochefort |    |
| Nombre de membres élus en exercice  | 58 |
| Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum                                       | 30 |
| Nombre de membres élus présents   | 45 |
| Nombre de votants   | 45 |
| Nombre de voix POUR   | 45 |
| Nombre de voix CONTRE   | -  |
| Nombre d'ABSTENTIONS  | -  |

|   |   |
|---|---|
| <br>Secrétaire | <br>Président |
|---|---|